

Conformément au mandat que lui confie le paragraphe 96(2) du Règlement, le Comité reprend l'étude du projet de rapport sur l'aquiculture au Canada.

Sur motion de George Henderson, il est convenu,—Que le projet de rapport, sous sa forme modifiée, soit adopté en tant que Quatrième rapport du Comité à la Chambre; et que le président reçoive instruction de le lui présenter.

Sur motion de Jim Manly, il est convenu,—Que le président soit autorisé à apporter les modifications que lui indiquera le Comité au cours de la séance d'aujourd'hui, ainsi que toute modification rédactionnelle qui s'impose, d'accord avec les chargés de recherche du Comité.

Sur motion de Ted Schellenberg, il est convenu,—Que le Comité fasse imprimer, tête-bêche, 4000 exemplaires de son Quatrième rapport à la Chambre, dans les deux langues officielles et munis d'une couverture distincte.

Sur motion de Ted Schellenberg, il est convenu,—Que le rapport du Comité sur son voyage en Europe figure en tant qu'annexe «B» au Quatrième rapport.

Sur motion de Jim Manly, il est convenu,—Que la transcription des séances à huis clos soient tenues pour confidentielles par le personnel du Comité, et ce durant les trois mois consécutifs aux réunions, après quoi elle sera détruite.

À 11 heures, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

*Le greffier du Comité*  
Jacques Lahaie